



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 JUIN à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 23 juin 2017

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Line BARADUC (pouvoir à B. TRENIT), Christian BOYER, François DAURAT (pouvoir à C. LAULAN), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), André MASSIEU.

Secrétaire de séance : Didier CAZIMAJOU.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> : .....	36	Exprimés : .....	39	
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions : .....	0	
<u>Absents</u> : .....	6	<u>POUR</u> : .....	38	
<u>pouvoirs</u> : .....	3	<u>CONTRE</u> : .....	1	(L. CHOLLON)

2017/210

### URBANISME - ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Président expose,

#### CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

La Loi n°2010-874 du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle 2 » avait initié la généralisation des PLU à caractère intercommunaux et une meilleure articulation entre les politiques sectorielles liées à l'aménagement du territoire.

La Loi ALUR du 24 Mars 2014 précise que ce PLU est élaboré sous la responsabilité de l'EPCI, mais en collaboration avec les Communes membres et que les modalités de cette collaboration sont définies entre eux.

L'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme dispose que « l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres ».

La Conférence Intercommunale des Maires s'est réunie le 21 Juin 2017.

#### CONTEXTE LOCAL :

La nouvelle Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions créée au 1er Janvier 2017 est constituée de 25 communes, regroupant 31 318 habitants. Constituée en Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), elle exerce, en lieu et place des Communes membres, un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts, dont la compétence « Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ».

Le territoire de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac, Paillet, Rions est l'échelle pertinente pour mener à bien des politiques publiques visant à répondre le mieux possible aux réalités vécues par les habitants, à la satisfaction de leurs besoins en termes d'équipements et de services au sein de leur bassin de vie.

De la même manière, une réponse appropriée aux enjeux présents et futurs en matière d'environnement exige d'appréhender à une échelle plus large la construction de stratégies territoriales susceptibles de garantir à la fois la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

L'élaboration d'un PLU à l'échelle communautaire appelle une implication et un portage politique fort de la part de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

Cette démarche d'élaboration du PLU doit donc être conjointe et co-construite par la Communauté de communes et ses Communes membres. Il est en effet indispensable que la place des communes dans le processus d'élaboration et de suivi, soit clairement définie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20170628-D2017210-DE

Le Conseil Communautaire entend ainsi se doter d'une Charte de gouvernance du PLU, proposée et présentée le 21 juin 2017 en Conférence Intercommunale des Maires, laquelle identifie les principes et modalités de collaboration pour l'élaboration puis l'évolution du PLU.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-8 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR ;

VU la Conférence Intercommunale des Maires en date du 21 juin 2017 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Alain Queyrens, Vice-Président chargé de l'aménagement et de l'urbanisme,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte de gouvernance du PLU, telle qu'annexée à la présente délibération ;

CHARGE le Président de faire appliquer la charte de Gouvernance du PLU ;

AUTORISE, le Président à signer tout acte et document relatif à cette affaire ;

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

**Utilisateur :** Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2017210
Date de la décision:	2017-06-28 00:00:00+02
Objet:	ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Classification matières/sous-matières:	2.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20170628-D2017210-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170628-D2017210-DE-1-1_0.xml	text/xml	992
<i>nom de original:</i>		
2017_210_URBA_ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE.pdf	application/pdf	191767
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170628-D2017210-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191767
<i>nom de original:</i>		
2017_210_Charte de gouvernance PLUi_CCPCGLPR_V9_d_f.pdf	application/pdf	585468
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170628-D2017210-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	585468

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2017 à 10h46min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2017 à 10h52min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2017 à 10h52min24s	Transmis au MIOCT

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 juillet 2017 à 10h54min11s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-07-10</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	--